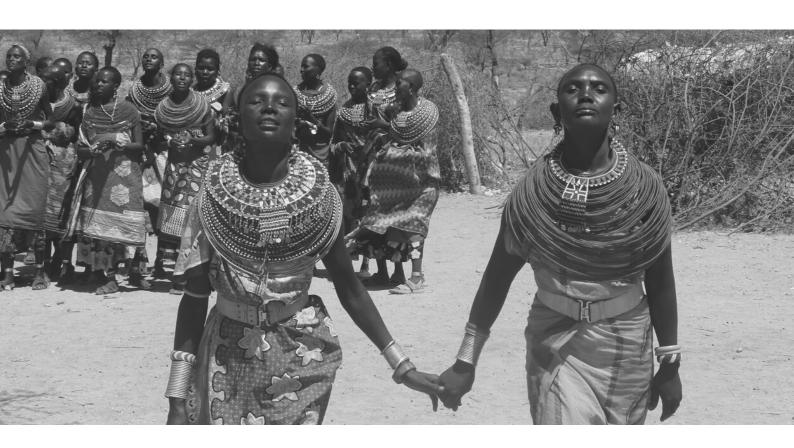
CHARTE DE BONNE CONDUITE DES PARTENAIRES DE Climats du monde



2023





APPROUVÉ PAR

Christine Crispin Fondatrice et PDG

PRÉPARÉ PAR

Olivia Calvin Directrice commerciale



COORDONNÉES

contact@climat-du-monde.fr www.climatsdumonde.fr 25 - 27 rue Breteuil 13009 Marseille 04 91 15 70 20





PRÉAMBULE





Notre objectif : Harmoniser les actions de nos partenaires sur place et établir une politique de responsabilité sociétale dans laquelle chacun occupe une place importante.

Climats du monde, voyagiste depuis près de 30 ans, est pleinement conscient de ses responsabilités vis-à-vis des territoires d'accueil, des populations, des partenaires locaux et de l'environnement en général.

Cette charte est un code de bonne conduite qui vise à établir des normes pour encadrer les activités de nos prestataires de services à destination. La charte précise des exigences à respecter par tous nos fournisseurs pour garantir une gestion éthique de l'activité touristique. Ce code s'applique aux fournisseurs de toutes les régions du monde où Climats du monde opère.

Cette charte se base sur les recommandations émises dans le cadre de la charte du tourisme durable de Lanzarote de 1995 et du code éthique mondiale adopté en 1999 par l'Organisation Mondiale du Tourisme.





CHARTE

1. RESPECT DE LA LOI

Tous les fournisseurs se conforment aux lois, règlements ou ordonnances en vigueur dans leurs pays. Les opérateurs disposent de toutes les autorisations et permis nécessaires pour exercer leurs activités.

2. PRESTATIONS DE QUALITÉ

Les prestataires s'engagent à fournir des prestations de qualité. La sécurité et le confort des voyageurs est assuré à tout instant. Les informations délivrées sur les prestations sont claires, précises et actualisées. Le fournisseur prend en compte les avis de la clientèle Climats du monde dans son processus d'amélioration continu.

3. CORRUPTION

Climats du monde attend de ses partenaires une conduite exemplaire concernant les faits de corruption. Les fournisseurs mènent leurs activités dans un cadre éthique et bannissent les actions de concurrence déloyale. La corruption et les pots-de-vins ne sont tolérés sous aucune forme. Les fournisseurs veillent à établir des procédures pour éviter les conflits d'intérêts.

4. EXPLOITATION SEXUELLE

Les partenaires sont particulièrement attentifs à ce que leurs activités ne soient pas utilisées à des fins de détournements de mineurs et d'exploitation sexuelle des enfants. Des conduites suspectes de la part des voyageurs ou du personnel doivent faire l'effet d'un signalement

auprès des autorités compétentes du pays. Aucune tolérance ne saurait être acceptée de la part du fournisseur en cas de connaissance de tels actes.

5. PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les prestataires agissent de manière responsable préserver leur environnement. minimisent les impacts négatifs de leurs activités sur la nature et les ressources naturelles. Ils encouragent les mesures de réutilisation et de recyclage du matériel et des ressources. Nous favorisons les fournisseurs qui établissent des politiques de management environnementale : gestion des déchets, économie d'énergie, élimination de substances chimiques et/ou nuisibles, traitement (voire recyclage) des eaux usées. Le respect de normes internationales est perçu comme un avantage (ex : norme Iso 1400). Les partenaires s'engagent à promouvoir la mobilité douce à destination lorsque celle-ci est disponible et confortable pour les voyageurs.

6. BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les fournisseurs prennent en compte le bien-être animal dans leurs activités. Ils s'assurent que les prestations en interaction avec la faune (sauvage) ne causent pas de perturbation sur celle-ci. Les structures qui présentent des conditions qui n'assurent pas le bien-être animal ne font pas l'objet de promotion de la part de nos fournisseurs.

Climats du Monde et ses partenaires favorisent les structures bénéficiant de labels nationaux ou internationaux de protection et bien être des animaux.



CHARTE



7. VALORISATION DE LA CULTURE

Les prestataires assurent des actions de valorisation du patrimoine culturel de leur région d'implantation. Ils favorisent la rencontre entre les voyageurs et les populations locales et encouragent les touristes à prendre part aux coutumes et traditions du pays, en incluant des visites ou des activités visant à soutenir l'économie locale.

8. SOCIAL

Les partenaires s'engagent à respecter les droits fondamentaux des salariés définis par la législation en vigueur dans le pays et reconnaissent les normes établies par l'Organisation Mondiale du Travail et de la norme SA 8000. Cela inclue :

- Bannissent du travail forcé et/ou dissimulé
- Bannissent du travail des enfants en dehors de tout cadre légal
- Proposent un cadre de travail exempt de toute sorte d'harcèlement morale ou physique.
- Favorisent la diversité et la mixité de leurs salariés
- Garantissent la liberté d'association de leurs salariés

9. SENSIBILISATION

Les fournisseurs forment leurs employés et prestataires locaux aux pratiques du tourisme responsable. Ils mènent des actions de sensibilisation auprès des voyageurs, particulièrement avant une activité dite sensible pour l'environnement ou la culture du pays.

10. ECONOMIE LOCALE

Les fournisseurs encouragent un tourisme créateur de valorisation économique Ils privilégient les emplois locaux et les salariés issus des communautés locales et valorisation les producteurs locaux dans leurs collaboration

11. POLITIQUE COVID-19

Les partenaires s'engagent à connaître et diffuser les mesures sanitaires en vigueur, et mettre les équipements nécessaires à disposition des employés et des voyageurs.

Ils mettent en place une politique d'annulation bien définie et encouragent autant que possible les reports.

12. RESSOURCES DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Les hébergements sont encouragés à proposer des souvenirs produits localement et/ou de manière responsable.

13. LOCALE ET NOURRITURE EQUITABLE

Le logement choisit/offre activement des aliments biologiques, équitables et produits localement

14. BIODIVERSITÉ

Les prestataires sont tenus de limiter leurs effets négatifs sur la biodiversité locale et mondiale lorsque c'est possible. Les fournisseurs doivent réduire au minimum leur impact négatifs sur l'environnement.





	La signature du présent document implique :
V	La bonne réception et une lecture attentive du contenu du Code de Conduite des fournisseurs Climats du monde.
V	L'adhésion et la conformité aux exigences énoncées dans le présent Code de Conduite.
V	La connaissance et le respect des lois et réglementations en vigueur dans le pays d'exploitation.
V	La diffusion du présent code de conduite auprès des salariés, des fournisseurs locaux et des prestataires de services.

Nom de la société			Nom de la société	
CLIMATS DU 1	MONDE			
Numéro d'enregistrem	d'immatriculation ent	/	Numéro d'immatriculation d'enregistrement	,
013 96 0037				
Nom - Prénon	n - fonction du signataire	Nom - Prénom - fonction du signataire		
COMMERCIAL	VIA - DIRECTRICE E		Data	
Date			Date	
25 AVRIL 2021				
Signature:			Signature:	

